

SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU PLATEAU
DE PLOUDIRY

**PROCES-VERBAL
DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 5 octobre,

LE COMITE SYNDICAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale de PLOUDIRY sous la présidence de Monsieur PITON Jean Jacques.

Date de convocation : 25 septembre 2017.

Présents : Jean Jacques PITON, Emmanuelle LE GARREC NEGER, Nathalie CORNEC, Chantal SOUDON, Bernard KERMARREC, Mickaël VAILLANT, Jean-Michel DONVAL, Paul PITON, Stéphane AUVRET, Carole LOIRE, Henri BILLON, Marie-Laure GUEGUEN, André BODILIS et Jean-Luc LE STANC.

Absents et excusés : Joël CANN, Serge DONVAL (pouvoir à Emmanuelle LE GARREC NEGER), Georges PHILIPPE (pouvoir à Jean Jacques PITON) et Marie-Claire FOUILLARD (pouvoir à Jean-Luc LE STANC).

Secrétaire de séance : Nathalie CORNEC.

Membres en exercices	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants
18	14	3	17

Les délégués, la presse ayant pris place, le président ouvre la séance. Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le président soumet le PV de la séance du 6 juillet 2017 à l'approbation des délégués. Aucune remarque ou observation n'étant faite sur la rédaction, celui est adopté à l'unanimité. Les membres du comité syndical seront appelés à le signer en fin de séance.

ORDRE DU JOUR

Création d'une régie de transport

Le Président rappelle la décision prise lors du comité syndical du 6 juillet 2017 (del2017423) de réaliser le transport scolaire en régie.

Aux termes de la réglementation (Code des transports art. L. 1221-3 à L 1221-11), les communes ou syndicat organisant des services scolaires doivent, lorsqu'ils exploitent en direct ces services :

- constituer une régie et l'inscrire au registre des transporteurs
- désigner le directeur de la régie.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- **constitue une régie et sollicite son inscription au registre des transporteurs**
- **désigne Jean Jacques PITON comme directeur de la régie.**

Application du Quotient Familial pour les familles d'accueil

Le Président informe qu'il y a quelques familles d'accueil qui résident sur le territoire du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry et qui utilisent les services proposés : accueils périscolaires et extra-scolaires.

Le président rappelle que les prestations facturées aux familles sont calculées selon le quotient familial.

Les membres de la commission « animation » proposent d'appliquer aux familles d'accueil la même référence que la CAF soit pour l'année N, la moyenne des quotients familiaux de l'année N-1 des familles utilisatrices des services.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Tarification des prestations du service technique pour la commune de Saint Eloy

Le Président rappelle les échanges entre le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry et la commune de Saint Eloy sur une éventuelle adhésion de cette dernière à la compétence « service technique » à compter du 1^{er} janvier 2019.

La commune de Saint Eloy a sollicité le SIPP pour des travaux d'élagage des talus et autres travaux divers pour les années 2017 et 2018.

Les membres du Bureau proposent une tarification des travaux identique à celle des communes adhérentes au SIPP jusqu'à la prise de compétence.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte la proposition ci-dessus.

Tarifs des prestations pour l'année 2018

Les tarifs d'interventions des services techniques pour les communes adhérentes seront les suivants :

Prestation	Montant TTC/heure
Tractopelle	46,45
Elagueuse	43,78
Tracteur avec remorque, Tracteur avec chargeur, Roto-trancheuse Barre de coupe, Balayeuse, Tondeuse et brosse mécanique, autolaveuse	32,43
Nacelle avec chauffeur	70,36
Main d'œuvre technique	27,62

Les tarifs d'interventions concernant le service funéraire seront les suivants :

Prestation	Montant TTC/acte
Inhumation ou exhumation	220,00
Dépôt d'urne dans le columbarium - dispersion des cendres (par déplacement de l'agent)	40,00

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus.

Une discussion s'instaure dans l'assemblée notamment sur les deux emplois CAE, leur productivité, le devenir de ces contrats (aides, embauches ...).

Tarifs des prestations du service technique pour la CCPLD – année 2018

Le Président signale que suite au transfert des compétences la Communauté des Communes du Pays de Landerneau et de Daoulas est emmenées à solliciter l'intervention du service technique du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry.

Le tarif horaire pratiqué pour les communes permet d'équilibrer uniquement les charges directes du service technique. Les charges générales étant réglées sous forme de participations communales.

Dans le but de tenir compte de ces deux composantes du coût de revient, le Président propose de valider les tarifs horaires suivants

Prestation	Montant TTC
Tracteur/remorque - Tracteur/chargeur Barre de coupe – Roto-trancheuse- Tondeuse	47,70 €
Tractopelle - Elagueuse	68,30 €
Main d'œuvre	40,64 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus.

Service de l'eau – Tarification pour l'année 2018

Le Président indique à l'assemblée, qu'après analyse des comptes, la commission du service de l'eau propose les tarifs suivants pour les facturations de l'année 2018 :

	Montant TTC
Branchement au réseau d'eau potable	896,31 €
Part non proportionnelle (abonnement)	84,75 €
Part proportionnelle (consommation)	
- De 0 à 40 m ³	0,48 € le m ³
- De 41 à 100 m ³ :	1,51 € le m ³
- De 101 à 200 m ³ :	1,29 € le m ³
- Au-delà de 200 m ³ :	0,87 € le m ³

Soit une augmentation moyenne de 2% par rapport à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
Adopte la grille tarifaire proposée ci-dessus.

Le Président présente le document de travail de la commission notamment la comparaison des tarifs des communes voisines ayant la même configuration que le SIPP. Il précise que c'est sûrement le dernier vote des tarifs par le comité syndical. Il informe également que l'achat d'eau à Véolia (Usine de Goasmoal) est de 0,73 € le m³. Actuellement, le SIPP ne prend que le minimum sanitaire contrairement aux mois précédents.

Service de l'eau – Décision modificative n° 2/2017

Afin d'ajuster les comptes, le Président propose le virement de crédits suivant sur la section de fonctionnement :

CREDITS A OUVRIR		Objet	Montant
Chapitre	Article		
014	701249	Agence de l'eau – Redevance pollution d'origine domestique	21 893,00 €
014	706129	Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	5 336,00 €
Total			27 229,00 €

CREDITS A REDUIRE		Objet	Montant
Chapitre	Article		
011	6355	Reversement versée au FNDAE	27 229,00 €
Total			27 229,00 €

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve le virement de crédits** à l'unanimité des membres votants.

- La reprise de la compétence eau par la CCPLD est actée au 1^{er} janvier 2019. Cette dernière a confié à la SPL Eau du Ponant l'étude du transfert. Le comité de pilotage se réunit le 12 octobre prochain. Jean Jacques PITON signale que le SIPP et les communes auront plus de précisions sur ce transfert d'ici la fin de l'année 2017.
- **Auto-relevé des compteurs d'eau.**
Date prévue pour le retour des courriers : 5 octobre 2017
Taux de retour : environ 50%. En 2016, ce taux était de 70%
- **Animation jeunesse :**
Actuellement, il est facturé aux familles une carte d'adhésion pour un montant de 15,00 € annuel qui donne le droit aux adolescents de venir à la Maison des jeunes le mercredi après-midi, le vendredi soir et le samedi après-midi.
Au vu de la décision prise par les élus, de réduire les activités et de les concentrer uniquement sur les vacances scolaires avec des activités payantes, le Président informe qu'il n'y aura plus de facturation de carte d'adhésion.
- Une rencontre est prévue entre la Députée Sandrine Le Feu et les 5 maires du Plateau le vendredi 13 octobre prochain au SIPP de 14h00 à 16h30.
Jean Jacques PITON propose de passer, en introduction, le power point de présentation du SIPP.
Une discussion s'instaure ensuite sur le choix d'une visite d'une entreprise locale (usine ou exploitation agricole) et sur le souhait qu'à chaque commune de recevoir la Députée sur son territoire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.